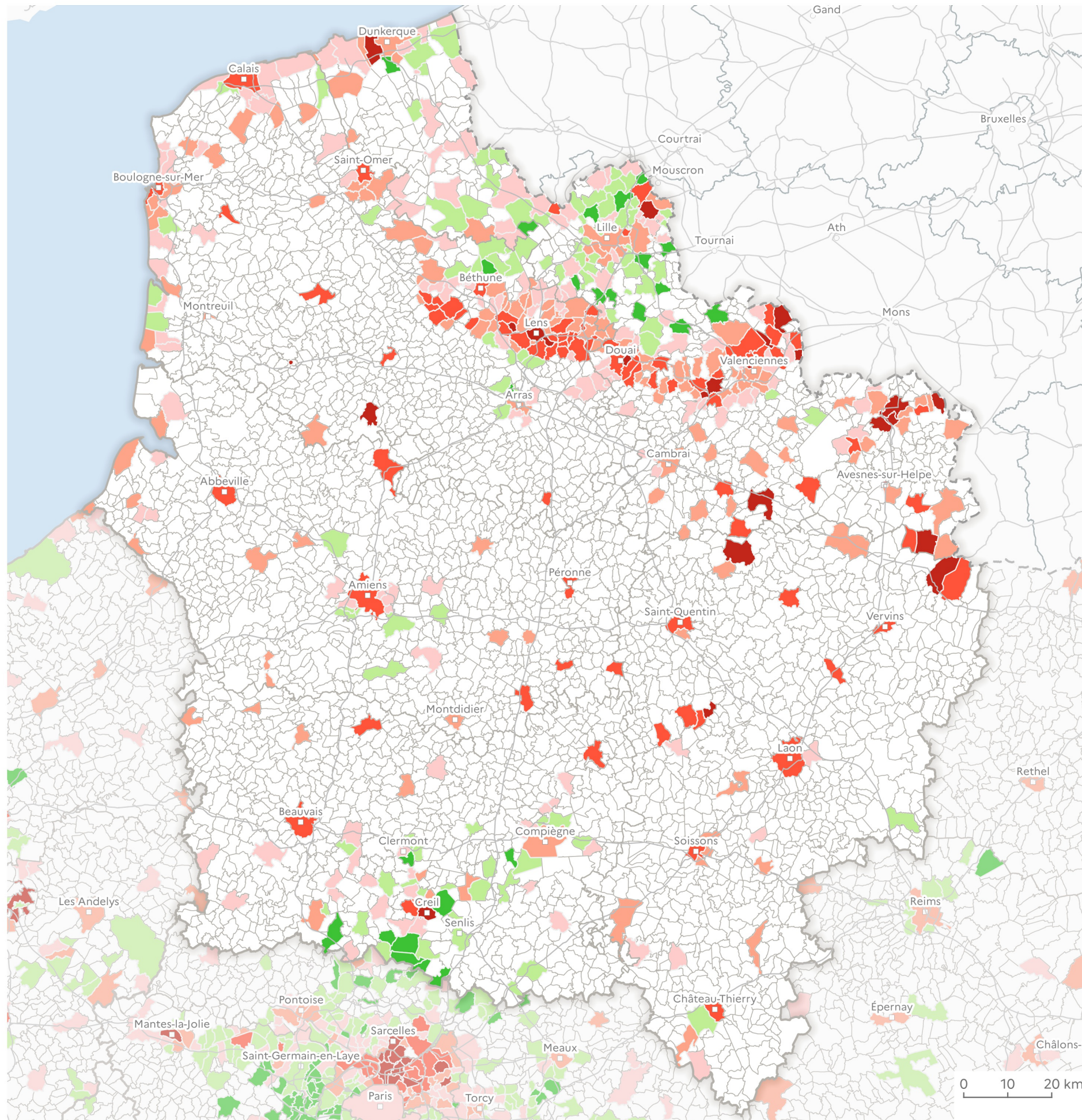


TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES

SOCIO-ÉCONOMIE



Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Cet indicateur est calculé sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Les données issues de FiLoSoFi sont soumises au secret statistique. Le taux de pauvreté est diffusé sur les zones de plus de 1000 ménages ou plus de 2000 personnes dans lesquelles il y a au moins 200 personnes et 11 ménages pauvres, ainsi qu'au moins 200 personnes et 11 ménages au-dessus du seuil de pauvreté. Lorsque les taux sont compris dans les intervalles [0;5] et [95;100], la valeur exacte n'est pas affichée, elle est remplacée par les valeurs 5% et 95% respectivement.

Taux de pauvreté en %

- moins de 9 %
- de 9 à 15 %
- de 15 à 25 %
- de 25 à 35 %
- de 35 à 45 %
- supérieur à 45 %
- non diffusable

- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
FiLoSoFi 2019
Fonds de plan :
© IGN ADMIN EXPRESS®
Réf. : 22-099-L (29/03/2023)